



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2949**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Autorisation donnée à l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes (ISARA) Lyon de déposer une demande de permis de construire provisoire sur la parcelle cadastrée CD 200 située 186 rue de Gerland

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

**Commission permanente du 4 mars 2019****Décision n° CP-2019-2949**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Autorisation donnée à l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes (ISARA) Lyon de déposer une demande de permis de construire provisoire sur la parcelle cadastrée CD 200 située 186 rue de Gerland**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon est propriétaire de la parcelle cadastrée CD 200, d'une surface de 14 450 m<sup>2</sup> située 186 rue de Gerland, à Lyon 7°.

Dans le cadre de son développement, et dans l'attente d'une solution pérenne, l'ISARA Lyon a sollicité la Métropole pour convenir d'une convention de mise à disposition temporaire de ladite parcelle avec l'objectif d'implanter des bâtiments modulaires provisoires.

Le projet comporte 4 salles de classes, 3 salles de travaux pratiques et les sanitaires correspondants, représentant une surface en salles de cours de 380 m<sup>2</sup>.

La durée prévisionnelle de la convention est estimée à 22 mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, l'ensemble des constructions provisoires sera démonté à l'issue de la mise à disposition.

Sous réserve de la signature de la convention et afin de permettre l'avancement du projet, il est proposé à monsieur le Président d'autoriser l'ISARA Lyon à déposer une demande de permis de construire provisoire sur la parcelle cadastrée CD 200 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** l'ISARA Lyon à :

a) - déposer une demande de permis de construire provisoire portant sur le tènement métropolitain cadastré CD 200, situé 186 rue de Gerland, à Lyon 7°,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**2 ° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation à commencer les travaux avant la signature de la convention et l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.**